

## COVID-19

s. m. (Biol., Méd., Écon., Soc., Pol. - étym. : Cet acronyme indique la maladie « coronavirus ». Il y a à la base un terme anglais formé de « COronaVirus Disease 2019 », où *disease* signifie « maladie », composé de trois mots qui proviennent du latin. On donne ce nom à un virus qui s'est développé en Chine à partir de 2019 et qui s'est diffusé dans le monde entier comme une pandémie globale, ayant des conséquences désastreuses sur la population en tuant environ 7 millions de personnes. En réalité, il n'a pas seulement affecté le monde au niveau social, mais aussi au niveau économique et au niveau politique.

HIST. : À ce virus a été donné le nom de « coronavirus » à cause de sa forme mais son histoire remonte à 1968. Le mot apparaît pour la première fois dans une publication en anglais, où les auteurs comparaient ce type de virus sphérique au soleil. Les caractéristiques en commun étaient les protubérances situées dans la couronne solaire (en anglais : *solar coron*), et les excroissances arrondies du virus rappelant des pétales.

La diffusion de ce virus qui a vite généré la pandémie, par contre, commençait le 27 décembre 2019, quand la Chine signalait à l'OMS des pneumonies virales dans la ville de Wuhan, qui se découvrirent être le coronavirus.

MÉD. et BIOL. : Il s'agissait d'une maladie infectieuse respiratoire, très contagieuse et transmissible à travers l'air où par un contact physique. Pour ce qui concerne les symptômes, ceux-ci variaient de personne à personne. En effet, 30 à 60% des personnes, notamment les jeunes, étaient asymptomatiques, d'autres présentaient des symptômes très légers comme des maux de tête, de la fièvre, de la toux, de la diarrhée ou de la fatigue. Mais en réalité le trait distinctif était sans doute la perte brutale de l'odorat et du goût. En outre, le *covid* pouvait évoluer en causant de graves problèmes respiratoires nécessitant l'hospitalisation. Ces formes plus graves touchaient surtout les individus les plus fragiles, comme les personnes âgées ou souffrant d'obésité par exemple, en les conduisant à la mort dans la plupart des cas. De là la nécessité et le développement des vaccins.

### Les conséquences

Ainsi, la nécessité d'agir devenait toujours plus imminente, les gouvernements des différents pays décidèrent donc d'instituer la quarantaine, ou mieux dit: le confinement. Personne ne pouvait sortir de sa maison, les écoles et les universités, étant fermées, ont commencé à développer de nouvelles modalités de donner les cours à travers plates-formes en ligne comme zoom et autre. En outre, la majorité des magasins ont été fermés, sauf ceux considérés de « première nécessité » comme les supermarchés, alors qu'on assistait à la naissance du télétravail.

Tout d'abord, tout cela a eu, évidemment, des conséquences sur le monde entier à partir des **relations sociales**. Des études ont d'ailleurs bientôt révélé l'impact significatif du *covid* sur la sphère psychologique et émotionnelle des individus. Le fait de ne pas pouvoir sortir avec des amis, de ne pas pouvoir avoir de contacts avec d'autres êtres humains a causé des problèmes psychologiques, qui se manifestaient par exemple à travers des crises de panique ou de la dépression. À cause de tout cela nombreuses personnes ont commencé à prendre quotidiennement des antidépresseurs.

Ensuite, pour ce qui concerne l'**aspect économique** des conséquences, les différences entre les pays développés et les pays en voie de développement devenaient remarquables. En effet, les gouvernements ont dû augmenter leurs dépenses pour soutenir les entreprises et les citoyens, ce qui a fait exploser la dette publique. De plus, l'inflation et les problèmes d'approvisionnement ont rendu la vie plus chère. Ainsi, la crise a aggravé la pauvreté et la faim là où elles étaient déjà importantes.

Enfin, **au niveau politique** les gouvernements ont renforcé les restrictions en prenant des mesures d'urgences, qui ont été critiquée pour la violation des libertés individuelles. En outre, la gestion de la crise a influencé la confiance des citoyens envers les chefs des gouvernements, provoquant des contestations mais aussi des changements dans les élections. La coopération internationale a aussi été mise à l'épreuve, révélant des tensions entre pays. Donc, la pandémie a renforcé le rôle de l'État dans l'économie. Mais surtout, le *covid-19* a certainement exacerbé les inégalités, alimentant des mouvements de protestation et des débats sur la justice sociale.

Pour conclure, on peut dire que la pandémie mondiale qui nous a touchés en 2019 a eu des conséquences très évidentes et indéniables dans tous les domaines. Ce phénomène a touché la sphère des droits de l'homme proclamés par la **Déclaration Universelle de 1948** :

- Art. 13 « Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat »;
- Art. 23-1. « Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage ».

Ainsi, nous devons en prendre acte, et nous devons aussi nous rendre compte que la société a radicalement changé. Ce mot restera donc comme un souvenir gravé dans l'esprit de chacun, un phénomène qui a marqué nos vies, emportant avec lui des êtres chers et en changeant nos vies et nos sociétés.

### **Constitution italienne**

- Art. 13: *«La liberté individuelle est inviolable. Aucune forme de détention, d'inspection ou de fouille personnelle, ni aucune autre restriction de la liberté individuelle n'est autorisée, sauf sur ordre motivé de l'autorité judiciaire [voir. art. 111 c. 1, 2] et seulement dans les cas et selon les modalités prévus par la loi [voir. art. 25 c. 3]. Dans des cas exceptionnels de nécessité et d'urgence, strictement indiqués par la loi, l'autorité de sécurité publique peut adopter des mesures provisoires, qui doivent être communiquées à l'autorité judiciaire dans les quarante-huit heures et, si cette dernière ne les valide pas dans les quarante-huit heures suivantes, elles sont considérées comme révoquées et restent sans aucun effet. Toute violence physique ou morale exercée à l'encontre de personnes soumises à des restrictions de liberté de quelque nature que ce soit est punie [voir. art. 27 c. 3]; La loi fixe les limites maximales de la détention provisoire.»*

### **Déclaration Universelle des Droits de l'Homme**

- Art. 13: *«Toute personne a droit à la liberté de circulation et de choix de sa résidence à l'intérieur des frontières de tout État. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.»*
- Art. 23-1: *« Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage.»*

\*\*\*\*\*

### **Covid-19**

s. m. (Biol., Med., Econ., Soc., Pol. - etim.: Questo acronimo indica la malattia «coronavirus»). Si basa su un termine inglese formato da «Coronavirus Disease 2019», dove disease significa «malattia», composto da tre parole di origine latina.)

Con questo nome si indica un virus che si è sviluppato in Cina a partire dal 2019 e che si è diffuso in tutto il mondo come una pandemia globale, avendo conseguenze disastrose sulla popolazione, uccidendo circa 7 milioni di persone. In realtà, non ha colpito solo il mondo a livello sociale, ma anche a livello economico e politico.

Innanzitutto, al virus è stato dato il nome di «coronavirus» a causa della sua forma, ma la sua storia risale al 1968. La parola compare per la prima volta in una pubblicazione in inglese, in cui gli autori paragonavano questo tipo di virus sferico al sole. Le caratteristiche in comune erano le protuberanze situate nella corona solare (in inglese: \*solar corona\*) e le escrescenze arrotondate che ricordano i petali del virus.

Tutto ebbe inizio il 27 dicembre 2019, quando la Cina segnalò all'OMS casi di polmonite virale nella città di Wuhan, che si rivelarono essere causati dal coronavirus. Si trattava di una malattia infettiva respiratoria, molto contagiosa e trasmissibile per via aerea o tramite contatto fisico. I sintomi variavano da persona a persona. Infatti, dal 30 al 60% delle persone, soprattutto i giovani, erano asintomatiche, altre presentavano sintomi molto lievi come mal di testa, febbre, tosse, diarrea o stanchezza. Ma il tratto distintivo era senza dubbio la perdita improvvisa dell'olfatto e del gusto. Inoltre, il covid poteva evolvere causando gravi problemi respiratori che richiedevano l'ospedalizzazione; queste forme più gravi colpivano soprattutto gli individui più fragili, come gli anziani o chi soffriva di obesità, portandoli alla morte nella maggior parte dei casi. Da qui la necessità e lo sviluppo dei vaccini.

Così, la necessità di agire divenne sempre più urgente: i governi dei diversi paesi decisero di istituire la quarantena, o meglio: il confinamento. Nessuno poteva uscire di casa, scuole e università, essendo chiuse, iniziarono a sviluppare nuove modalità per impartire le lezioni tramite piattaforme online come Zoom. Inoltre, la maggior parte dei negozi erano ovviamente chiusi, tranne quelli considerati di «prima necessità», come i supermercati. Così si assistè anche alla nascita del lavoro da remoto.

Ovviamente, tutto ciò ha avuto delle conseguenze in tutto il mondo, a partire dalla società. Studi hanno rivelato l'impatto significativo del covid sulla sfera psicologica ed emotiva degli individui. L'impossibilità di uscire con

gli amici, di avere contatti con altri esseri umani, ha causato problemi psicologici che si sono manifestati, ad esempio, con crisi di panico e depressione. A causa di tutto questo, molte persone hanno iniziato ad assumere quotidianamente antidepressivi.

Per quanto riguarda l'aspetto economico delle conseguenze, si osservano differenze tra i paesi sviluppati e quelli in via di sviluppo. Da un lato, i governi hanno dovuto aumentare la spesa pubblica per sostenere imprese e cittadini, facendo esplodere il debito pubblico. Inoltre, l'inflazione e i problemi di approvvigionamento hanno reso la vita più costosa. Dall'altro lato, la crisi ha aggravato la povertà e la fame.

Infine, a livello politico i governi hanno rafforzato le restrizioni adottando misure d'emergenza che sono state criticate per la violazione delle libertà individuali. Inoltre, la gestione della crisi ha influenzato la fiducia dei cittadini nei confronti dei leader politici, provocando contestazioni ma anche svolte elettorali. Anche la cooperazione internazionale è stata messa alla prova, rivelando tensioni tra i paesi. La pandemia ha quindi rafforzato il ruolo dello Stato nell'economia. Ma soprattutto, il covid-19 ha certamente esacerbato le disuguaglianze, alimentando movimenti di protesta e dibattiti sulla giustizia sociale.

Per concludere, si può affermare che la pandemia globale che ci ha colpiti nel 2019 ha avuto conseguenze molto evidenti e innegabili. Dobbiamo prenderne atto, e renderci conto che la società è cambiata radicalmente. Questa parola resterà quindi come un ricordo indelebile nella mente di ognuno di noi, un fenomeno che ha segnato le nostre vite, portando via persone care e cambiando per sempre il nostro modo di vivere.

### **Costituzione italiana**

- Art. 13: « *La libertà personale è inviolabile. Non è ammessa forma alcuna di detenzione, di ispezione o perquisizione personale, né qualsiasi altra restrizione della libertà personale, se non per atto motivato dell'autorità giudiziaria [cfr. art. 111 c. 1, 2] e nei soli casi e modi previsti dalla legge [cfr. art. 25 c. 3]. In casi eccezionali di necessità ed urgenza, indicati tassativamente dalla legge l'autorità di pubblica sicurezza può adottare provvedimenti provvisori, che devono essere comunicati entro quarantotto ore all'autorità giudiziaria e, se questa non li convalida nelle successive quarantotto ore, si intendono revocati e restano privi di ogni effetto. E' punita ogni violenza fisica e morale sulle persone comunque sottoposte a restrizioni di libertà [cfr. art. 27 c. 3];. La legge stabilisce i limiti massimi della carcerazione preventiva.*»

### **Dichiarazione Universale dei Diritti Umani**

- Art. 13: « *Ogni individuo ha diritto alla libertà di movimento e di residenza entro i confini di ogni Stato. Ogni individuo ha diritto di lasciare qualsiasi paese, incluso il proprio, e di ritornare nel proprio paese.*»
- Art. 23-1: «*Ogni individuo ha diritto al lavoro, alla libera scelta dell'impiego, a giuste e soddisfacenti condizioni di lavoro ed alla protezione contro la disoccupazione.*»